



# MONTAIGNE EUROPE RENDEMENT

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

L'investisseur supporte le risque de crédit de NATIXIS (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 23 septembre 2013), émetteur des titres de créance.

Montaigne Europe Rendement est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 23 septembre 2013 au 13 décembre 2013
- **Durée d'investissement conseillée** : 6 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé
- **Éligibilité** : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres

BANQUE  
PRIVÉE  
|1800|

# MONTAIGNE EUROPE RENDEMENT

Avec *Montaigne Europe Rendement*, l'investisseur s'expose au marché actions de la zone euro. Le montant de remboursement du produit est conditionné à l'absence de défaut de l'Émetteur Natixis et à l'évolution de l'indice Euro STOXX 50® (« l'Indice »), composé des 50 premières capitalisations de la zone euro et calculé dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'indice).

## Caractéristiques de Montaigne Europe Rendement :

- En année 1, 2 et 3, un mécanisme de remboursement automatique anticipé permet à l'investisseur de récupérer l'intégralité de son Capital Initial majoré d'une prime de 7,25 % par année écoulée, dès lors qu'à une Date d'Observation Annuelle<sup>(2)</sup> l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À la Date d'Observation Finale, le 13 décembre 2019 :
  - a) si le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial majoré du meilleur entre la performance finale de l'Indice Euro STOXX 50® et un gain de 43,50 % (équivalent à un TRA<sup>(1)</sup> minimal de 6,20 %), ou
  - b) si le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à 70 % mais inférieur à 100 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère 100 % de son Capital Initial, ou
  - c) si le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital, égale à la baisse enregistrée par l'indice Euro STOXX 50®. Ainsi l'investisseur peut perdre la totalité de son Capital Initial.
- Pour bénéficier d'une protection du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de 30 % de l'indice Euro STOXX 50®, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 7,25 % de la valeur nominale par année écoulée et de ne profiter, le cas échéant, que partiellement de la hausse de l'indice.

Le terme « Niveau Initial » utilisé dans cette brochure désigne le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® composé des 50 premières capitalisations de la zone euro et calculé dividendes non réinvestis déterminé le 13 décembre 2013.

Le terme « Niveau de Clôture » désigne le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® à une date donnée et calculé dividendes non réinvestis.

Le terme « Capital Initial » utilisé dans cette brochure désigne le capital investi **hors frais de souscription et autres commissions**. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Observation Finale (le 13 décembre 2019) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. **Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis.**

(1) TRA : Taux de Rendement Actuariel calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(2) 15 décembre 2014, 14 décembre 2015, 13 décembre 2016.

# Mécanismes, Avantages & Inconvénients

## Mécanisme de remboursement automatique anticipé activable en année 1, 2 et 3

À chaque Date d'Observation Annuelle<sup>(2)</sup> pour les années 1, 2 et 3, dès lors que le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

l'intégralité de son Capital Initial  
+  
une prime de 7,25 % par année écoulée  
*Soit un TRA<sup>(1)</sup> compris entre 6,78 % et 7,25 %*

## Mécanisme de remboursement final

À l'échéance des 6 ans, le 13 décembre 2019, on observe le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> par rapport à son Niveau Initial.

- Si l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

l'intégralité de son Capital Initial  
+  
le meilleur entre la performance finale de l'Indice Euro STOXX 50<sup>®(3)</sup> et un gain de 43,50 %  
*Soit un TRA<sup>(1)</sup> minimal de 6,20 %*

- Si l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à 70 % mais inférieur à 100 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

l'intégralité de son Capital Initial  
*Soit un TRA<sup>(1)</sup> de 0 %*

- Si l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit :

le Capital Initial investi diminué de la performance négative  
de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> déterminée en pourcentage de sa valeur initiale  
*Il subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance pouvant être totale.*

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(2) 15 décembre 2014, 14 décembre 2015, 13 décembre 2016.

(3) Performance finale de l'Indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> calculée dividendes non réinvestis.

## Avantages

- **Montaigne Europe Rendement** permet à l'investisseur d'être remboursé intégralement par anticipation, et offre un gain potentiel de 7,25 % par année écoulée, dès lors qu'à une Date d'Observation Annuelle, pour les années 1, 2 et 3, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À la Date d'Observation Finale (soit le 13 décembre 2019), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au cours des années précédentes et :
  - si l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son Niveau Initial, alors l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial plus le meilleur entre la performance finale de l'Indice Euro STOXX 50<sup>®(3)</sup> et un gain de 43,50 %.
  - si l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à 70 % mais inférieur à 100% de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

## Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en cours de vie, ni à l'échéance. Le rendement du produit est très sensible à une faible variation de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> autour d'une baisse de -30 %. Dans le pire des scénarios, l'investisseur peut perdre l'intégralité du Capital Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup>.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 7,25 % par année écoulée en cas de hausse de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> supérieure à 7,25 % par rapport à son Niveau Initial.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- En cas de revente des titres de créance avant l'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur échéance (cf. contrat d'assurance) et engendre un risque de perte en capital.
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> et dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier de la volatilité de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup>, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'émetteur. Ainsi, en cas de revente des titres avant l'échéance, l'investisseur pourrait subir une perte en capital.

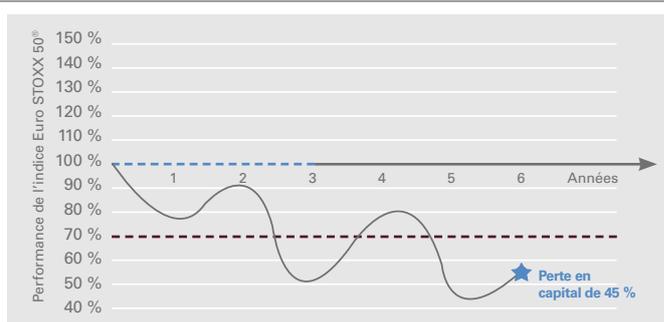
# Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

— Performance de l'indice ★ Remboursement *Montagne Europe Rendement* ↓ Effet de plafonnement du remboursement final  
 - - Barrière de désactivation de la protection en capital à l'échéance - - Seuil de déclenchement du remboursement anticipé ■ Prime

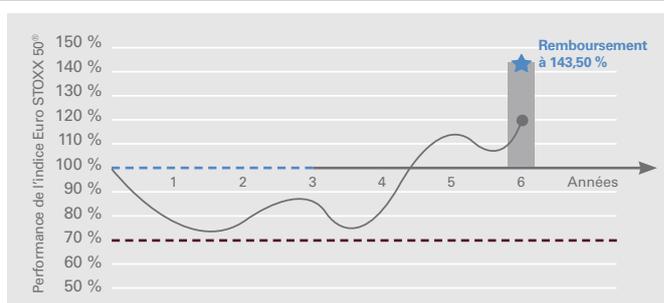
## Scénario défavorable : baisse de l'indice Euro STOXX 50® la 6<sup>e</sup> année (supérieure à -30 %)

- En année 1, 2 et 3, à chaque Date d'Observation Annuelle, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.
- À la Date d'Observation Finale, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est égal à 55 % de son Niveau Initial (soit une baisse de -45 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice Euro STOXX 50®, soit 55 % de son Capital Initial.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro STOXX 50®, soit une perte de 45 %.
- **Le TRA<sup>(1)</sup> est de -9,48 %.**



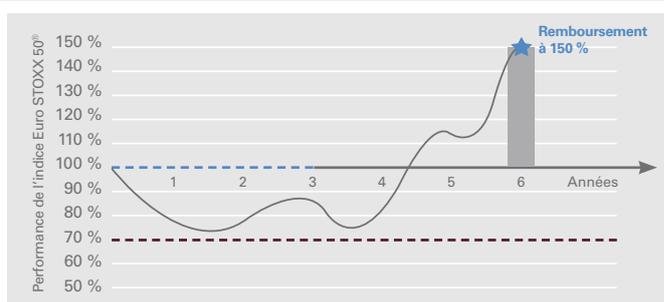
## Scénario médian n°1 : hausse modérée de l'indice Euro STOXX 50® la 6<sup>e</sup> année

- En année 1, 2 et 3, à chaque Date d'Observation Annuelle, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.
- À la Date d'Observation Finale, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est égal à 120 % de son Niveau Initial (soit une hausse de 20 %), il s'agit d'une performance inférieure à 43,50 %, l'investisseur reçoit le Capital Initial plus un gain de 43,50 %, soit un total de 143,50 %.
- **Le TRA<sup>(1)</sup> est de 6,20 %.**



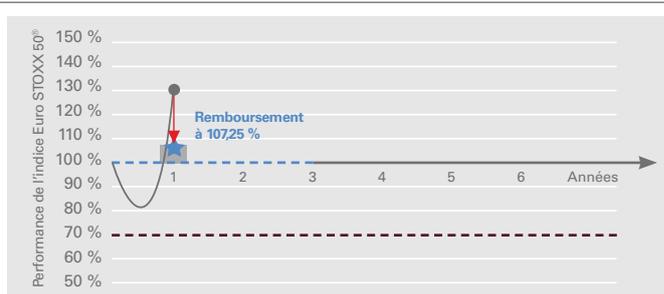
## Scénario médian n°2 : hausse importante de l'indice Euro STOXX 50® la 6<sup>e</sup> année

- En année 1, 2 et 3, à chaque Date d'Observation Annuelle, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.
- À la Date d'Observation Finale, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est égal à 150 % de son Niveau Initial (soit une hausse de 50 %), il s'agit d'une meilleure performance que 43,50 %, l'investisseur reçoit le Capital Initial plus une prime de 50 %, soit un total de 150 %.
- **Le TRA<sup>(1)</sup> est de 6,99 %.**



## Scénario favorable : hausse de l'indice Euro STOXX 50® dès la 1<sup>ère</sup> année

- À la première Date d'Observation Annuelle, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est égal à 130 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit le Capital Initial plus une prime de 7,25 %, plafonnant ainsi le gain à 7,25 % contre 30 % pour un investissement direct dans l'indice Euro STOXX 50®.
- **Le TRA<sup>(1)</sup> est de 7,25 %.**



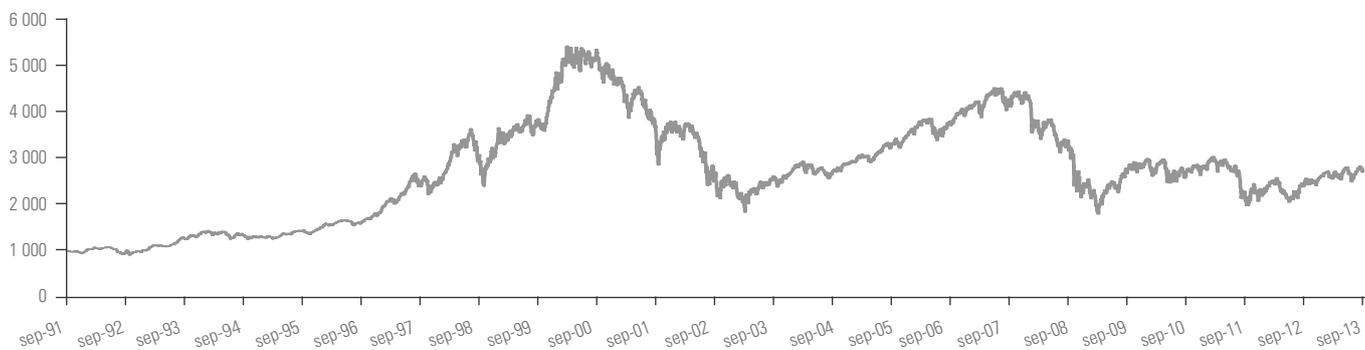
(1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

# Informations

## L'indice Euro STOXX 50® : indice de référence de la zone euro

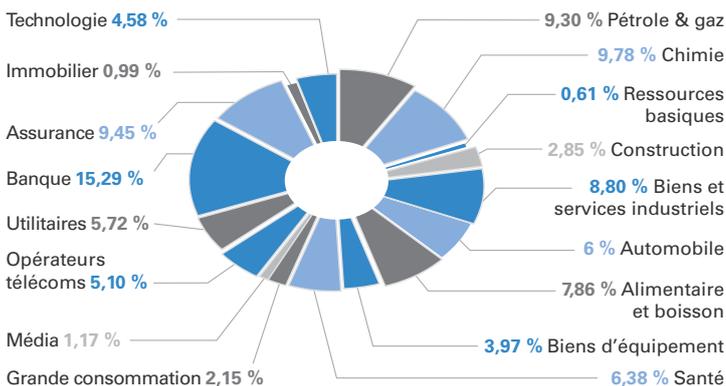
L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50® ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. **Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**

### Évolution de l'indice Euro STOXX 50® depuis le 2 septembre 1991

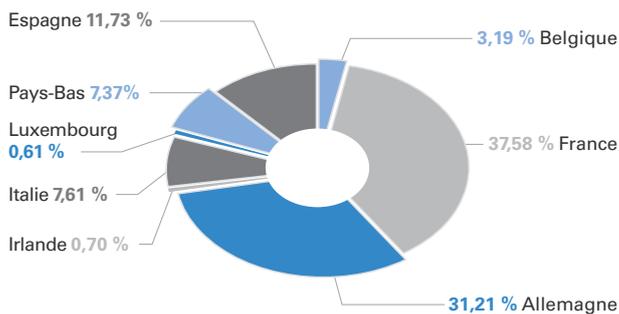


Source : Bloomberg du 2 septembre 1991 au 2 septembre 2013

### Répartition sectorielle



### Répartition géographique



Source : STOXX du 2 septembre 2013

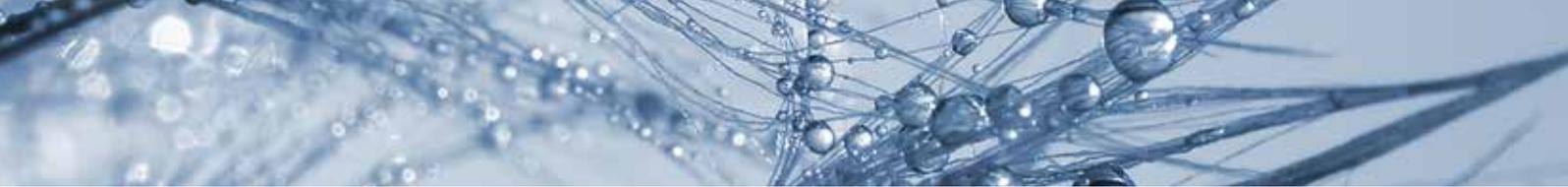
# Fiche technique

<b>Instrument Financier</b>	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital
<b>Émetteur</b>	NATIXIS (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 23 septembre 2013)
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Code ISIN</b>	FR0011564632
<b>Période de Souscription</b>	Du 23 septembre 2013 (9h00) au 13 décembre 2013 (17h00)
<b>Valeur Nominale</b>	1 000 €
<b>Indice</b>	Indice Euro STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E <Index>)
<b>Prix d'émission</b>	100 % de la Valeur Nominale
<b>Date de Détermination Initiale</b>	13 décembre 2013
<b>Date d'Émission et de Règlement</b>	20 décembre 2013
<b>Date d'Observation Finale</b>	13 décembre 2019
<b>Dates d'Observation Annuelle</b>	15 décembre 2014, 14 décembre 2015, 13 décembre 2016
<b>Date de Remboursement Automatique Anticipée</b>	22 décembre 2014, 21 décembre 2015, 20 décembre 2016 ( <i>Sous réserve de survenance de l'événement décrit en pages 2 et 3</i> )
<b>Date de Remboursement Final</b>	20 décembre 2019
<b>Niveau Initial</b>	Cours de clôture de l'Indice le 13 décembre 2013
<b>Périodicité de Valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant.
<b>Marché secondaire</b>	Dans des conditions normales de marché, NATIXIS assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
<b>Frais d'entrée et de rachat</b>	0 % soit aucun frais à la charge du porteur.
<b>Commission de distribution</b>	NATIXIS paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum égale à 0,75 % du montant effectivement placé.
<b>Agent de Calcul</b>	CACEIS Bank Luxembourg
<b>Place de cotation des Instruments Financiers</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear/Clearstream

## Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50®. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50® sous-jacent et donc à l'évolution des marchés actions de la zone euro.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de NATIXIS est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.



# Avertissement

**Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.**

**Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Banque Privée 1818 qui commercialise le produit Montaigne Europe Rendement.**

**Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.**

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Montaigne Europe Rendement afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une "US person" au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Montaigne Europe Rendement est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

## Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 25 avril 2013 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°13-180 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 20 septembre 2013 sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de NATIXIS ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé.

**Avertissement de STOXX Ltd.** – L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).



Copyright Shutterstock

BANQUE  
PRIVÉE  
|1800|

Banque Privée 1818  
50, avenue Montaigne 75008 Paris  
Tél. : +33 (0) 1 70 38 80 00  
Fax : +33 (0) 1 70 38 80 01

[www.banqueprivee1818.com](http://www.banqueprivee1818.com)

Société anonyme au capital social de  
88 401 767,30 €, immatriculée au RCS de Paris  
sous le n° 306 063 355 - APE 6419Z  
Courtier d'assurances immatriculé à l'ORIAS  
sous le numéro 07 006 332.